



QA

Agression en service de nuit

Samedi 29 août, en début de service de nuit, les agents du quartier arrivants sont amenés à intervenir auprès d'un détenu qui venait de se blesser volontairement à la main avec des morceaux de verre.

Vers 19h40, alors que les agents échangent avec le détenu C., celui-ci **multiplie les exigences** : cigarettes, changement de cellule... Face au refus du gradé de nuit d'accéder à ses demandes, le ton monte et le détenu s'énerve de plus en plus.

Alors qu'il semble faire volte-face pour regagner sa cellule, **il se retourne soudainement et assène un violent coup de poing au visage de notre collègue !**

Les agents sont alors contraints de maîtriser l'agresseur afin de mettre un terme à l'incident, avant son placement au quartier disciplinaire.

Blessé au visage, notre collègue est accompagné aux urgences par l'adjoint chef de détention.

Le bilan médical est sans appel : deux incisives centrales ébréchées nécessitant des soins dentaires, une ecchymose à la lèvre, une lésion de la gencive ainsi que des douleurs à la joue, aux gencives et à la lèvre.

Il ressortira de l'hôpital aux alentours de 23h30, avec **4 jours d'arrêt de travail**, avant d'être raccompagné à son domicile par l'adjoint chef de détention. Il devra dans les prochains jours rencontrer un dentiste.

Une nouvelle fois, un personnel pénitentiaire termine son service blessé, aux urgences, après avoir reçu un violent coup au visage.

À peine arrivé sur notre structure, ce détenu, **se croyant encore chez sa génitrice**, multiplie les exigences et, face à un refus, se permet d'agresser un personnel. S'imaginait-il donc pouvoir tout exiger et rester intouchable ?

Le bureau local FO Justice condamne fermement cette agression et exige une réponse disciplinaire et pénale à la hauteur des faits.

Le bureau local FO Justice apporte tout son soutien à notre collègue, lui souhaite un prompt rétablissement et restera bien évidemment à ses côtés dans l'ensemble de ses démarches administratives et judiciaires.

Le 31 Août 2026

Le bureau local FO Justice du CP Rennes-Vezin

